Enquête publique

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire

Renouvellement de la ligne de contact entre Arzier et St-Cergue

Requérant : Compagnie du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez SA

Communes : Saint-Cergue, Arzier-Le Muids et Givrins

Objet : **Modification du renouvellement de la ligne de contact entre Arzier et St-Cergue, déjà approuvé, en y intégrant principalement les installations de chantier, la modification des installations de la ligne de contact au droit du pont de l'Oujon ainsi que le déplacement de deux mâts au km 18.600. Des défrichements temporaires pour des surfaces de 9'231 m^2 sont en outre prévus.**

Pour plus de détails, il y a lieu de se référer au dossier de plans.

Procédure : La procédure d'approbation des plans est régie par la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Mise à l'enquête : Les plans peuvent être consultés à l'adresse suivante :

- Greffe de la Commune d'**Arzier-le-Muids**, Rue du Village 22, 1273 Arzier
- Greffe municipal de la Commune de **St-Cergue**, Pl. de Sy-Vieuxville 1, 1264 St-Cergue
- Administration communale de **Givrins**, Route de la Bellangère 6, 1271 Givrins

du lundi 16 novembre au mardi 15 décembre 2026 inclusivement, conformément aux avis publiés dans la FAO et le quotidien 24 heures du vendredi 13 novembre 2026.

Piquetage : Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y.c. modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Oppositions : Quiconque a qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.

Quiconque a qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête (oppositions à l'expropriation ; demande selon les art. 7 à 10 LEx; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEx; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEx; demande sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEx).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Les oppositions, écrites et en deux exemplaires seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à **l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18*c* al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation : Dès la remise de l'avis personnel ou de la demande d'expropriation à la personne visée par celle-ci, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition de droit ou de fait susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (art. 42 LEx). L'expropriant est tenu de réparer intégralement le dommage résultant du ban d'expropriation (art. 44 al. 1 LEx).

Pour l'Office fédéral des transports :
Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud

Lausanne, le 5 novembre 2026

NStCM
TPN

Parcelle DP 85
Situation - 1:500

Renouvellement de la ligne de contact Arzier - St.-Cergue

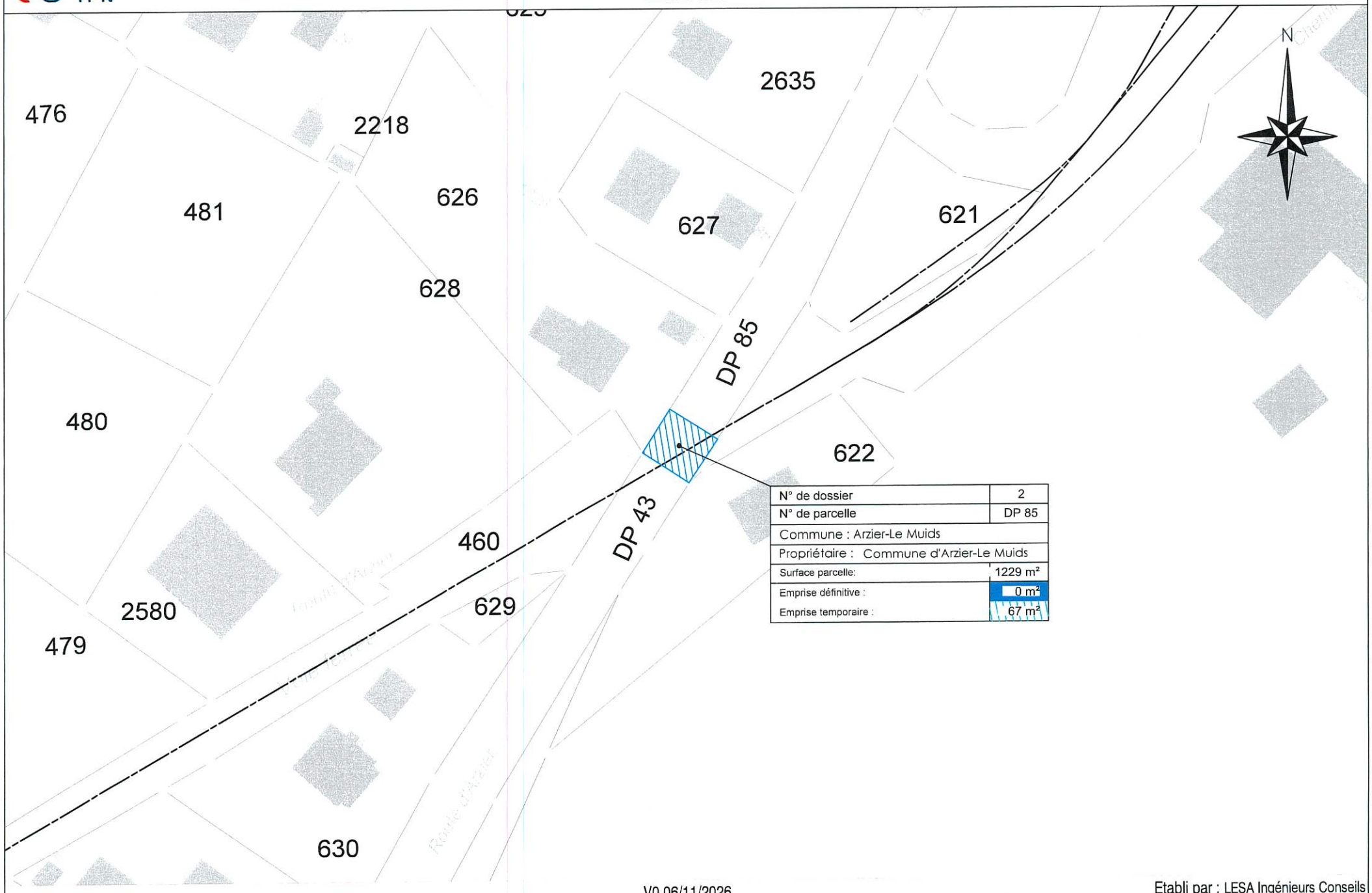

N° de dossier	2
N° de parcelle	DP 85
Commune : Arzier-Le Muids	
Propriétaire : Commune d'Arzier-Le Muids	
Surface parcelle:	1229 m²
Emprise définitive :	0 m²
Emprise temporaire :	67 m²

V0 06/11/2026

Etabli par : LESA Ingénieurs Conseils

NStCM
TPN

Parcelle DP 43
Situation - 1:500

Renouvellement de la ligne de contact Arzier - St.-Cergue

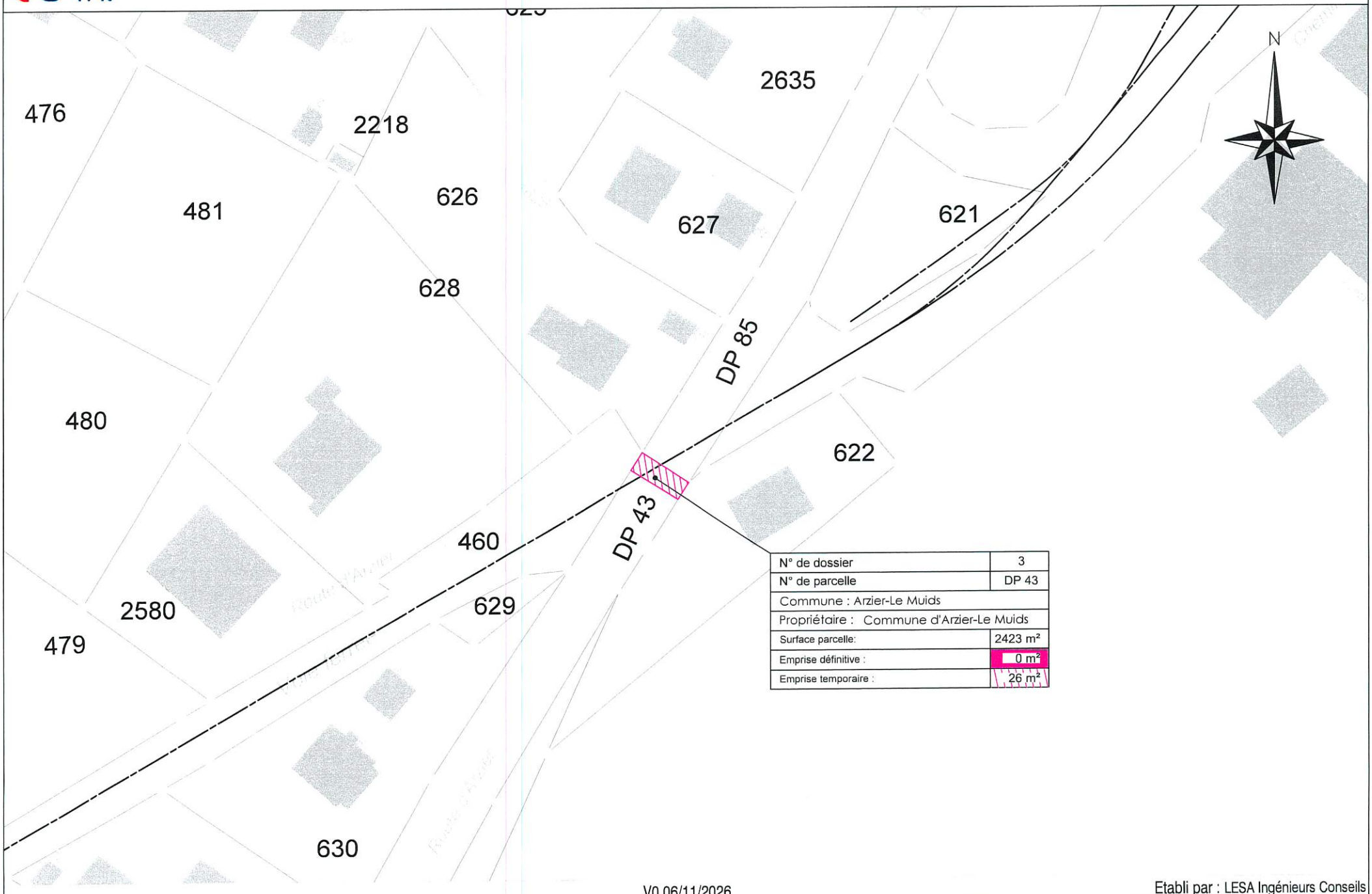

N° de dossier	3
N° de parcelle	DP 43
Commune : Arzier-Le Muids	
Propriétaire : Commune d'Arzier-Le Muids	
Surface parcelle:	2423 m²
Emprise définitive :	0 m²
Emprise temporaire :	26 m²

V0 06/11/2026

Etabli par : LESA Ingénieurs Conseils

NStCM
TPN

Parcelle DP14

Situation - 1:500

Renouvellement de la ligne de contact Arzier - St.-Cergue

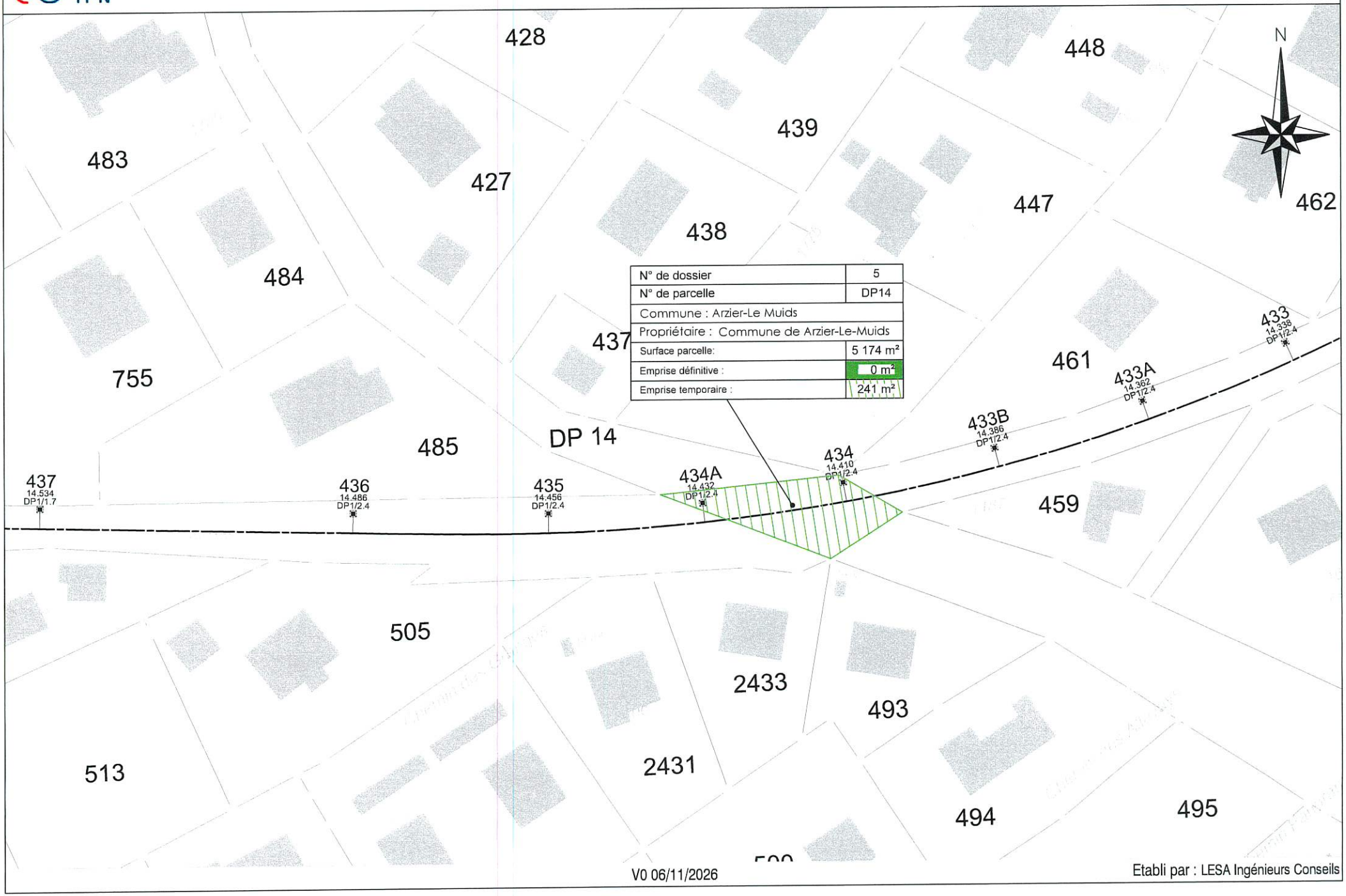

V0 06/11/2026

Etabli par : LESA Ingénieurs Conseils

NStCM TPN

Parcelle DP15

Situation - 1:500

Renouvellement de la ligne de contact Arzier - St.-Cergue



N° de dossier	7
N° de parcelle	DP15
Commune : Arzier-Le Muids	
Propriétaire : Commune de Arzier-Le-Muids	
Surface parcelle:	751 m²
Emprise définitive :	0 m²
Emprise temporaire :	751 m²

V0 06/11/2026

Etabli par : LESA Ingénieurs Conseils

NStCM
TPN

Parcelle DP3

Situation - 1:1000

Renouvellement de la ligne de contact Arzier - St.-Cergue

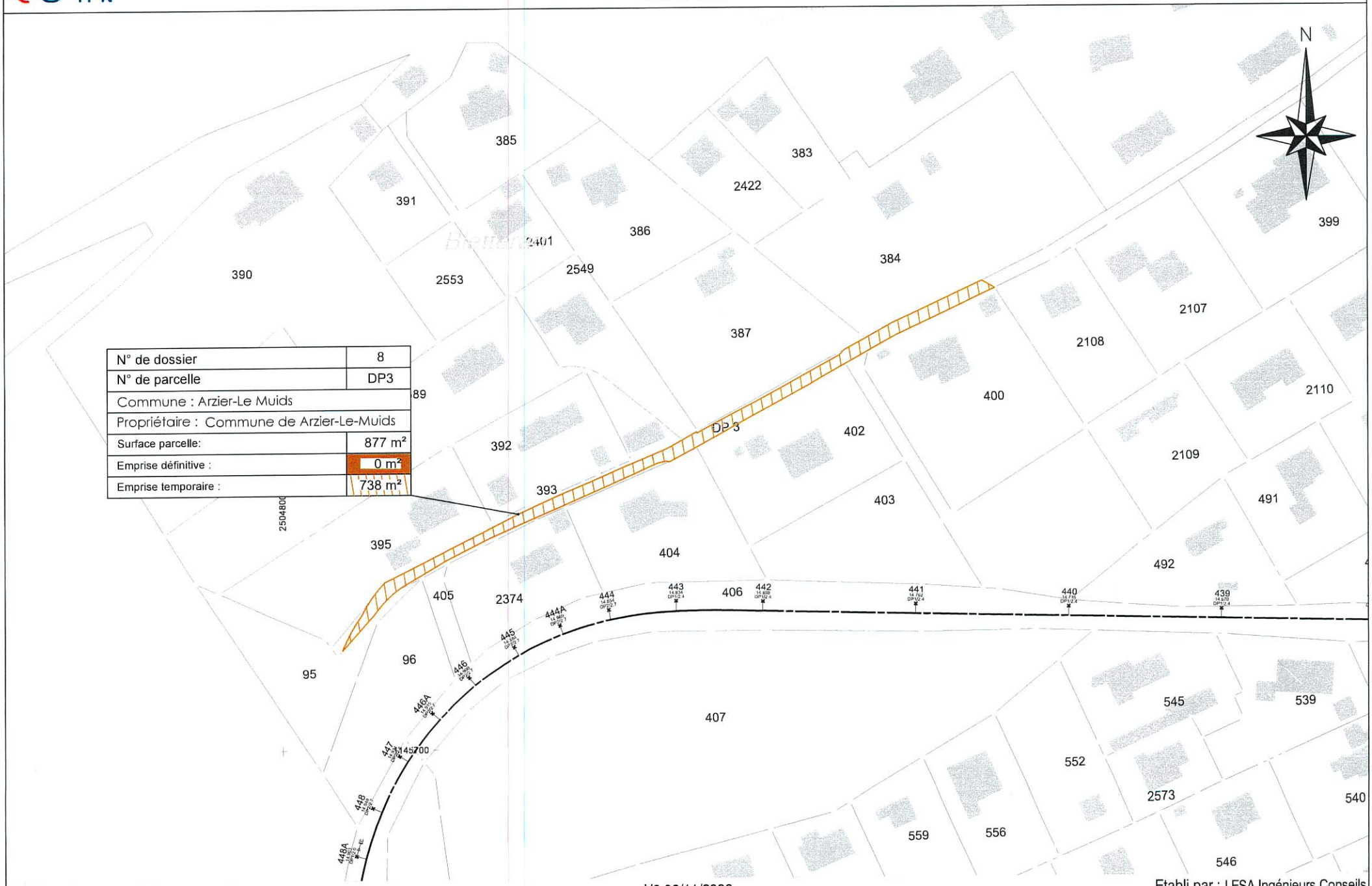

N° de dossier	8
N° de parcelle	DP3
Commune : Arzier-Le Muids	
Propriétaire : Commune de Arzier-Le-Muids	
Surface parcelle:	877 m²
Emprise définitive :	0 m²
Emprise temporaire :	738 m²

V0 06/11/2026

Etabli par : LESA Ingénieurs Conseils

NStCM TPN

Parcelle 95

Situation - 1:500

Renouvellement de la ligne de contact Arzier - St.-Cergue

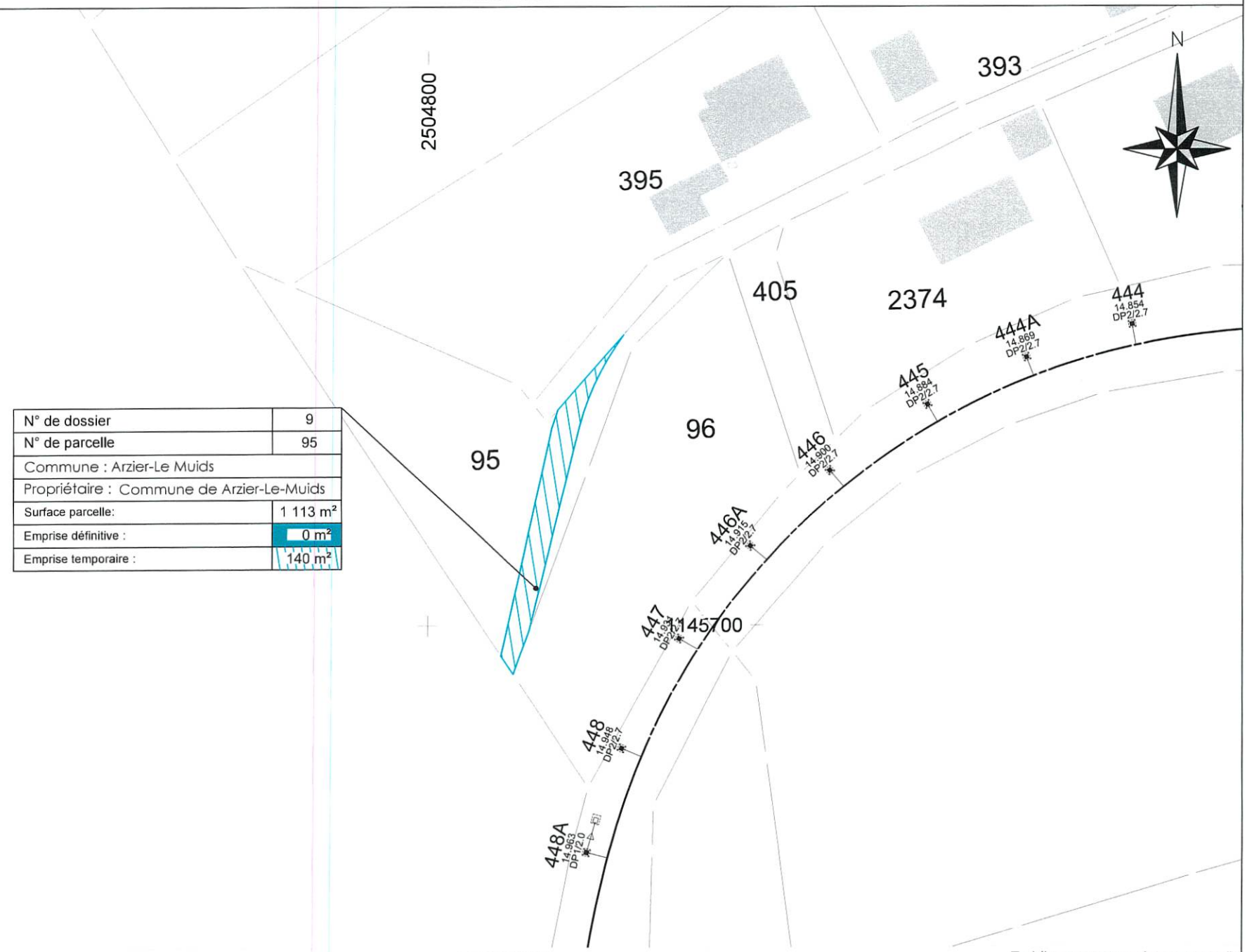

N° de dossier	9
N° de parcelle	95
Commune : Arzier-Le Muids	
Propriétaire : Commune de Arzier-Le-Muids	
Surface parcelle:	1 113 m²
Emprise définitive :	0 m²
Emprise temporaire :	140 m²

V0 06/11/2026

Etabli par : LESA Ingénieurs Conseils

NStCM TPN

Parcelle 49

Situation - 1:2000

Renouvellement de la ligne de contact Arzier - St.-Cergue

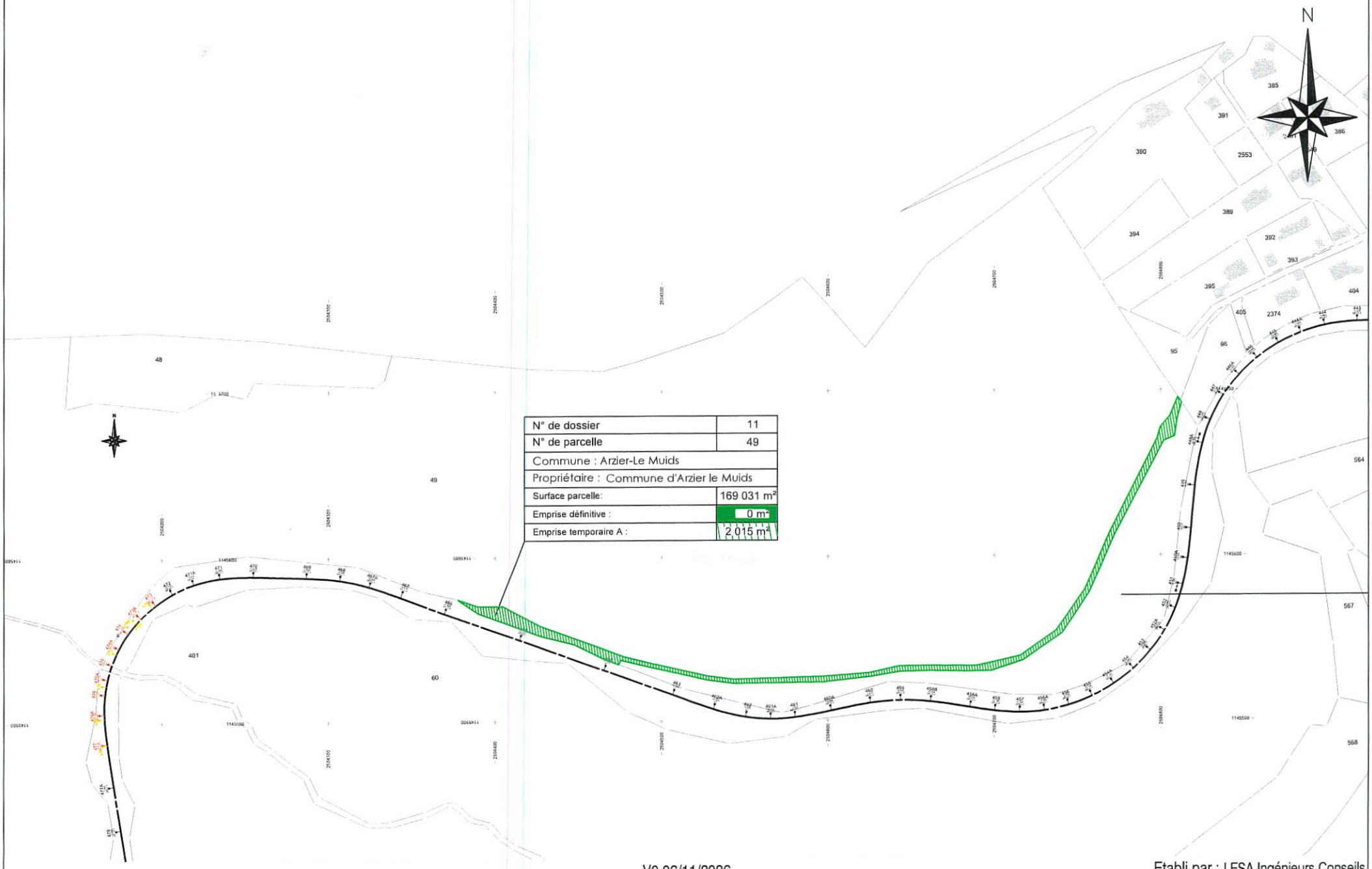

N° de dossier	11
N° de parcelle	49
Commune : Arzier-Le Muids	
Propriétaire : Commune d'Arzier le Muids	
Surface parcelle:	169 031 m²
Emprise définitive :	0 m²
Emprise temporaire A :	2 015 m²

V0 06/11/2026

Etabli par : LESA Ingénieurs Conseils

Tableau des droits à acquérir

534 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue

Affaire : **2 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue**

Buts droits demandés : **Enraillement**

Commune : **Arzier-Le Muids**

Propriété

No	Parcelle	Surface	Propriétaire
2	DP 85	1 229 m2	Commune d'Arzier-Le Muids

Emprises

Emprise définitive	Rétrocession	Emprise temporaire	Emprise non restituée à l'état initial	Durée
		67 m2		18 mois

Tableau des droits à acquérir

534 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue

Affaire : **3 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue**

Buts droits demandés : **Enraillement**

Commune : **Arzier-Le Muids**

Propriété

No	Parcelle	Surface	Propriétaire
3	DP 43	2 423 m2	Commune d'Arzier-Le Muids

Emprises

Emprise définitive	Rétrocession	Emprise temporaire	Emprise non restituée à l'état initial	Durée
		26 m2		18 mois

Tableau des droits à acquérir

534 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue

Affaire : **5 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue**

Buts droits demandés : **Renouvellement ligne de contact**

Commune : **Arzier-Le Muids**

Propriété

No	Parcelle	Surface	Propriétaire
5	DP 14	5 174 m2	Commune d'Arzier-Le Muids

Emprises

Emprise définitive	Rétrocession	Emprise temporaire	Emprise non restituée à l'état initial	Durée
		241 m2		18 mois

Tableau des droits à acquérir

534 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue

Affaire : **7 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue**

Buts droits demandés : **Accès chantier**

Commune : **Arzier-Le Muids**

Propriété

No	Parcelle	Surface	Propriétaire
7	DP 15	751 m2	Commune d'Arzier-Le Muids

Emprises

Emprise définitive	Rétrocession	Emprise temporaire	Emprise non restituée à l'état initial	Durée
		751 m2		18 mois

Tableau des droits à acquérir

534 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue

Affaire : **8 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue**

Buts droits demandés : **Accès chantier**

Commune : **Arzier-Le Muids**

Propriété

No	Parcelle	Surface	Propriétaire
8	DP 3	877 m2	Commune d'Arzier-Le Muids

Emprises

Emprise définitive	Rétrocession	Emprise temporaire	Emprise non restituée à l'état initial	Durée
		738 m2		18 mois

Tableau des droits à acquérir

534 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue

Affaire : **9 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue**

Buts droits demandés : **Accès chantier**

Commune : **Arzier-Le Muids**

Propriété

No	Parcelle	Surface	Propriétaire
9	95	1 113 m2	Commune d'Arzier-Le Muids

Emprises

Emprise définitive	Rétrocession	Emprise temporaire	Emprise non restituée à l'état initial	Durée
		140 m2		18 mois

Tableau des droits à acquérir

534 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue

Affaire : **11 - NStCM - LC Arzier-Le Muids – St-Cergue**

Buts droits demandés : **Accès chantier**

Commune : **Arzier-Le Muids**

Propriété

No	Parcelle	Surface	Propriétaire
11	49	169 031 m2	Commune d'Arzier-Le Muids

Emprises

Emprise définitive	Rétrocession	Emprise temporaire	Emprise non restituée à l'état initial
		2 015 m2	